



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-342

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 29 août 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-342, intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 108F et 210F* ».

Ce règlement vise notamment à modifier la grille des spécifications des zones 108F et 210F, insérées à l'Annexe II du *Règlement de zonage numéro 2009-151* de la Ville de Port-Cartier afin de permettre un nouvel usage quant aux éoliennes à grand gabarit.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse greffe@villeportcartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 21 septembre 2022.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 26^e jour du mois de septembre 2022.

La greffière,

M^e Ariane Camiré